

10 JUIN 2011

ledauphine.com

rechercher...

A la Une Faits Divers France/Monde Economie Départements Sports Communes Services Loisirs

ARDÈCHE Privas

ARDECHE

## Les naturistes repartent en croisade pour défendre le site des gorges

Le feuilleton de la Plage des Templiers, débuté il y a plusieurs années, connaît un nouveau rebondissement. La fédération française de naturisme (FFN) monte au créneau pour défendre ce camping des gorges de l'Ardèche, défini comme « le berceau du naturisme ». Car Pierre Peschier, nouveau propriétaire de ce site (\*), situé sur la commune de Saint-Remèze, espère rouvrir le camping pour cet été. Mais l'ancien maire de Vallon-Pont-d'Arc attend la visite de la commission de sécurité pour que celle-ci vérifie que l'aire touristique est désormais bien aux normes.

### L'accès n'est pas suffisant pour évacuer les occupants du camping en cas de problème

« La réalisation des aménagements demandés par la préfecture, portant sur l'amélioration de la sécurité des personnes et des biens à l'intérieur du camping, devait être de nature à permettre la réouverture de l'établissement », affirme la FFN. « Depuis février, je travaille d'arrache-pied pour que les 17 prescriptions soient respectées », confie Pierre Peschier. « Je suis même aller au-delà en rénovant des bâtiments. Des travaux ont également été réalisés pour créer un poste de secours avancé », ajoute-t-il. Et de lâcher, amer : « J'ai les boules ! »

Mais le dossier est vu différemment du côté de la préfecture : « M.Peschier est un citoyen comme un autre. Nous ne faisons qu'appliquer la loi. » Et d'expliquer : « Seize prescriptions ont sûrement été régularisées. Mais elles sont mineures par rapport à la dix-septième, majeure, qui n'est pas encore respectée : l'accès n'est pas suffisant pour évacuer les occupants du camping en cas de problème. » Or, c'est là que la situation se complique pour le propriétaire : comme le site est situé dans une réserve nationale, le dossier, pour demander l'autorisation des travaux, doit être validé au niveau du ministère de l'Environnement. Une procédure qui peut s'avérer très longue. Dans ce contexte, la commission de sécurité ne passera qu'après les travaux pour améliorer l'accès. Et les travaux ne pourront avoir lieu qu'après une autorisation du ministère.

Il n'empêche, quel que soit le problème de droit, un conflit entre le site des naturistes et l'État semble ressurgir. Laurent Chazalet, président du syndicat ardéchois de l'hôtellerie plein air, verrait bien une solution intermédiaire : « Il faut soutenir ce projet, d'autant qu'il a été repris par un vrai professionnel. S'il n'est pas rouvert, il risque d'avoir des installations sauvages. Pourquoi alors ne pas donner une autorisation provisoire ? »

(\* ) Pierre Peschier a racheté le site à Jacques Guerrier au 1<sup>er</sup> janvier.